

## Visite ministérielle Qualité du milieu de vie en CHSLD Rapport

### Informations sur l'installation

<b>Nom de l'installation visitée</b>	CHSLD SAINT-JUDE		
<b>Statut</b>	Privé conventionné	<b>Nbre de lits perm. au permis</b>	204
<b>Établissement</b>	CHSLD Age3 Inc.	<b>Adresse</b>	10, BOULEVARD SAINT-MARTIN OUEST
<b>Région</b>	Laval	<b>Ville</b>	Laval

### Informations sur la visite

<b>Date de la visite</b>	1 octobre 2024
<b>Nbre de résidents le jour de la visite</b>	204

Les visites d'évaluation de la qualité des milieux de vie en centre d'hébergement et de soins de longue durée, réalisées par le ministère de la Santé et des Services sociaux, visent à s'assurer que les soins et les services dispensés aux personnes hébergées favorisent leur bien-être physique, mental ainsi qu'émotionnel et qu'ils répondent aux besoins et aux attentes des résidents et de leurs proches.

Le mandat confié à l'équipe ministérielle est d'évaluer la qualité du milieu de vie, selon les orientations ministérielles; notamment de reconnaître l'engagement de l'établissement à créer un milieu de vie où le résident se sent respecté, de constater les actions mises de l'avant par l'établissement en matière d'approches cliniques et organisationnelles adaptées et personnalisées pour le résident hébergé et de formuler des recommandations, le cas échéant, dans une perspective d'amélioration continue des soins et des services donnés à la clientèle concernée.

Le Ministère encourage donc les établissements non seulement à poursuivre leurs efforts pour une offre de soins et de services de qualité, mais aussi à veiller à l'harmonisation des pratiques administratives, organisationnelles et professionnelles et à en effectuer le suivi, et ce, afin d'assurer la qualité du milieu de vie des résidents et de leurs proches.

### Accueil du résident et des personnes proches aidantes

 S'assurer de la mise en place d'actions structurées pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des actions structurées sont mises en place pour favoriser l'intégration des résidents et l'implication des personnes proches aidantes.</li> </ul>		

### Droits des résidents et personnes proches aidantes

 Assure la promotion des droits des résidents autant par l'installation que par le comité de résidents (ou le comité des usagers). Réaliser, dans une optique d'amélioration continue des pratiques, une démarche structurée d'évaluation du degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'installation fait la promotion des droits des résidents en informant le résident et ses proches de l'existence du commissaire aux plaintes et à la qualité des services.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a pas de comité des usagers.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de mettre en place un comité des usagers.</li> </ol>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résidents sont consultés afin de donner leur point de vue sur la qualité de leur milieu de vie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun mécanisme structuré n'est mis en place annuellement pour évaluer le degré de satisfaction des résidents et de leurs proches.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que les résidents et leurs proches aient des opportunités de donner leur point de vue sur le milieu de vie.</li> </ol>

### Prestataires de services

 Développer des stratégies pour favoriser une culture de bientraitance auprès des personnes hébergées et de leurs proches; Sensibiliser le personnel, le résident et ses proches ainsi que les différents acteurs du milieu notamment en lien avec les troubles neurocognitifs majeurs, les soins palliatifs et de fin de vie ainsi que pour contrer la maltraitance.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel connaît l'obligation de signaler lors d'une situation de maltraitance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des activités d'information ou de sensibilisation ne sont pas offertes annuellement au personnel concernant les troubles neurocognitifs majeurs ainsi que les soins palliatifs et de fin de vie.</li> <li>Des activités d'information ou de sensibilisation afin de favoriser la bientraitance et contrer la maltraitance ne sont pas offertes sur une base régulière aux résidents, leurs proches ainsi qu'aux différents acteurs du milieu.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de développer les connaissances des différents acteurs impliqués dans le milieu de vie afin d'offrir une approche adaptée aux besoins des résidents.</li> </ol>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel présente une approche chaleureuse et courtoise lorsqu'il intervient auprès du résident.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains membres du personnel ne répondent pas promptement aux besoins et demandes du résident.</li> <li>Certains membres du personnel ne respectent pas l'intimité du résident.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer que le personnel répond adéquatement aux besoins et demandes du résident et respecte l'intimité du résident.</li> </ol>

### Pratiques cliniques

 S'assurer que les résidents reçoivent des soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins en favorisant l'autodétermination et dans le respect de leur dignité par l'utilisation de l'histoire de vie par les différents acteurs du milieu de vie, la présence du PAB accompagnateur ainsi que les rencontres interdisciplinaires.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>La pratique du PAB accompagnateur est actualisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le formulaire Histoire de vie n'est pas mis à la disposition des différents acteurs du milieu de vie.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer de bien connaître le résident pour mieux l'accompagner.</li> </ol>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une rencontre interdisciplinaire est réalisée pour les résidents, mais elle ne respecte pas le délai prévu à la procédure de l'établissement.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>S'assurer qu'une rencontre interdisciplinaire permettant de cibler les besoins prioritaires et les objectifs d'intervention pour le résident soit réalisée dans le respect du délai prévu à la procédure.</li> </ol>

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Des actions sont mises en place pour accompagner les résidents et soutenir les proches lors de l'étape des soins palliatifs et de fin de vie.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les résidents reçoivent certains soins d'assistance et services adaptés à leurs besoins spécifiques au niveau : <ul style="list-style-type: none"> <li>du maintien de leurs capacités fonctionnelles.</li> <li>du respect de leurs préférences quant aux heures de lever.</li> <li>des soins d'hygiène.</li> <li>de l'hydratation.</li> <li>de l'attention accordée à leur tenue vestimentaire et à leur apparence soignée.</li> </ul> </li> <li>Le matériel pour l'application des pratiques de base en prévention et contrôle des infections est accessible et disponible.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Certains soins d'assistance et services offerts aux résidents ne répondent pas à leurs besoins spécifiques au niveau des stratégies d'intervention liées à l'approche relationnelle ou à l'intervention particulière pour les symptômes comportementaux et psychologiques de la démence.</li> <li>Les contentions physiques ne sont pas utilisées en dernier recours.</li> </ul>	7. S'assurer d'offrir des soins d'assistance et des services personnalisés aux résidents qui répondent à leurs besoins et privilégier des mesures de remplacement afin que les contentions physiques soient utilisées seulement en dernier recours.

#### Activité repas

Favoriser une ambiance agréable, conviviale, interactive dans le plaisir de manger.  
Le repas est une activité en soi et signifie beaucoup plus qu'uniquement répondre au besoin de se nourrir. Elle contribue au maintien des capacités de la personne, tant sur les plans physique que social.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ambiance, lors du repas, ne favorise pas le plaisir de manger.</li> <li>La majorité des résidents est placée à leur table en attendant leur repas, plus de vingt minutes avant le début de l'activité.</li> </ul>	8. S'assurer que l'activité repas se déroule de manière à favoriser le plaisir de manger et que les résidents ne soient pas en attente plus de vingt minutes avant le début du repas.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Un menu alternatif est disponible et proposé au résident qui ne s'alimente pas ou qui le demande.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le personnel ne nomme pas le menu servi aux résidents.</li> </ul>	9. S'assurer d'informer les résidents des mets qui leur sont servis.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le rythme du résident est respecté.</li> <li>Le personnel encourage le résident qui a besoin de stimulation pour s'alimenter.</li> <li>Le personnel est attentif aux besoins de l'ensemble des résidents.</li> </ul>		

#### Milieu de vie

Bénéficier d'un milieu de vie accueillant, chaleureux, adapté et personnalisé permettant au résident et à ses proches de sentir comme à la maison;  
Demeurer dans un milieu de vie animé, inclusif, évolutif permettant aussi des activités spontanées et qui tient compte des capacités fonctionnelles des résidents;  
Favoriser un milieu de vie où les résidents, leurs proches, les bénévoles et la communauté sont en cohésion.

Élément(s) conforme(s)	Élément(s) non conforme(s)	Recommandation(s)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité milieu de vie est actif et constitué de différents acteurs impliqués auprès des résidents.</li> </ul>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les lieux sont propres.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'aménagement des lieux physiques ne permet pas au résident de se sentir chez lui.</li> <li>Certaines pratiques rappellent un milieu institutionnel, particulièrement, il s'agit de la présence de literie institutionnelle et de piqués visibles dans plusieurs chambres.</li> <li>Les lieux ne sont pas bien entretenus (désuétude de la peinture et des planchers).</li> </ul>	10. S'assurer d'aménager et de personnaliser l'environnement physique ainsi que de l'entretien des lieux afin d'offrir un milieu de vie accueillant et chaleureux pour les résidents et leurs proches. S'assurer d'adapter les pratiques afin d'offrir un milieu de vie permettant aux résidents de se sentir comme à la maison.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Le milieu de vie propose des activités variées, individuelles et de groupe offertes sur une base quotidienne en respectant les capacités fonctionnelles du résident et animées par différents acteurs du milieu.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le milieu de vie n'offre pas la possibilité de réaliser des activités spontanées de nature sociales ou occupationnelles.</li> </ul>	11. S'assurer d'offrir aux résidents un milieu de vie animé où l'on retrouve des activités stimulantes, significatives et adaptées.
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun bénévole n'est engagé envers les résidents et aucun moyen n'est mis en place afin d'en assurer le recrutement.</li> <li>Aucun partenaire de la communauté n'est impliqué dans le milieu de vie.</li> </ul>	12. S'assurer de la présence de bénévoles auprès des résidents et que la communauté soit impliquée dans le milieu de vie.

#### Conclusion

À la lumière des éléments non conformes présentés dans ce rapport, nous vous demandons de prendre les moyens nécessaires afin que les améliorations attendues soient mises en œuvre. Pour ce faire, chacune des recommandations devra être traitée dans le cadre d'un plan d'amélioration présentant les actions préconisées ainsi que l'échéancier prévu pour atteindre les résultats escomptés. Vous avez 30 jours après la réception du présent rapport pour élaborer votre plan d'amélioration et le transmettre au ministère.

Le suivi des recommandations, au moyen de votre plan d'amélioration dont vous êtes responsable, devient la pierre angulaire du processus des visites ministérielles. Il vous incombe donc d'en assurer la mise en œuvre avec toute l'attention requise, et ce, dans un souci d'amélioration continue de la qualité du milieu de vie pour les personnes hébergées dans votre installation.